

**PROCES-VERBAL**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 28 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le jeudi 28 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 avril 2015, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Patrick MENARD, Nicole DELATRE, Michel ALBARO, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Guillaume GRIMM, Catherine COUANON, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Christine HUMBERT, Claude LANDAIS, Lorraine FERRE, Moïse CARON, Gérard FRESLON, Philippe SAMSON, Sylvain BIGNON, Michel KAESSER, Yves ROCHETTE, Nathalie PLAZA, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Christian LE DENMAT, Pascaline LACOMBE, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Yvette ALRIQUET, Gérard VOLPATTI, Pieternella COLOMBE, Jean-Michel MAUREILLE, Thierry HUIBAN, Alain JOURDREN, Marcel BENY, Pascal POISSON, Sébastien LECORNU, Nathalie LAMARRE, Henri-Florent COTTE, Catherine GIBERT, François OUZILLEAU, Léocadie ZINSOU, Thierry CANIVET, Johan AUVRAY, Nicole BALMARY, Alexandre HUAU-ARMANI (à partir rapport 111/05/2015), Jeanne DUCLOUX, Hervé HERRY, Thierry CALOT, Agnès BRENIER, Jean-Marie MBELO, France BROUTY, Philippe CLERY-MELIN, Jérôme GRENIER, Jean-Claude MARY, Sylvie MALIER, Steve DUMONT, Brigitte LIDOME, Lysianne ELIE-PARQUET, Christian BIDOT.

**Pouvoirs :**

Frédérique DAIGREMONT à Pascal JOLLY ; Cécile CARON à Gérard VOLPATTI ; Dominique MORIN à Sébastien LECORNU ; Nathalie ROGER à Johan AUVRAY ; Mariemke de ZUTTERE à Thierry CALOT.

**Délégués suppléants votants (en l'absence du délégué titulaire) :**

Geneviève AUBRY, Elisabeth BAES.

Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

Nathalie LAMARRE est désignée Secrétaire de séance

M. Sébastien LECORNU procède à l'appel des délégués communautaires et prend acte des pouvoirs.

M. Gérard VOLPATTI propose, en l'absence de remarques, de faire circuler les feuilles d'émargement des procès-verbaux du conseil communautaire des 13 et 14 avril 2015.

Il ajoute qu'une conférence des maires se tiendra le jeudi 04 juin (à 19h00) et que le prochain conseil communautaire est fixé au jeudi 02 juillet 2015 (à 19h00).

★ ★ ★ ★ ★

#### C.04/05/2015 : Informations au Conseil communautaire concernant les décisions prises par le Président et le Bureau communautaire dans le cadre de leurs délégations (du 10/03/2015 au 31/03/2015)

Cette communication est présentée par M. Gérard VOLPATTI.

En l'absence de remarques, le conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de cette communication.

★ ★ ★ ★ ★

#### 105/05/2015 : Modification n° 3 de la composition des commissions techniques

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la composition des commissions techniques, telle que détaillée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 106/05/2015 : Nouvelle désignation des représentants de la CAPE au Conseil d'Administration et à l'assemblée générale de la SEM Eure Aménagement Développement (EAD)

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

4 abstentions : Mmes Sylvie MALIER, Brigitte LIDOME, MM. Jean-Claude MARY et Steve DUMONT

- de désigner deux représentants qui seront amenés à représenter la CAPE au sein du Conseil d'Administration de la SEM Eure Aménagement Développement (EAD) :

- M. Yves ROCHETTE

- M. Gérard VOLPATTI

- de désigner deux membres (un titulaire et un suppléant) pour siéger à l'assemblée générale d'EAD :

- M. Thierry CALOT (*titulaire*)

- M. François OUZILLEAU (*suppléant*)

★ ★ ★ ★ ★

Ce rapport est présenté par M. Yves ROCHETTE.

M. Gilbert CODA s'inquiète de l'éventuelle suppression de trains entre Paris et Vernon et notamment, des conséquences sur la fréquentation des visiteurs à Giverny. Il demande confirmation de cette information.

M. Steve DUMONT se dit surpris du lancement d'une nouvelle étude alors que de nombreuses ont déjà été menées à ce jour (Tourelles, friches...) et pourraient être, selon lui, exploitées. Il s'interroge sur la mission de ce bureau d'études qui élaborerait, selon lui, un cahier des charges, en lieu et place des élus.

M. Yves ROCHETTE précise que le bureau d'études aura pour mission de préparer uniquement le cahier des charges, qui devra être approuvé par le conseil d'administration de la SPL Normandie Axe Seine.

M. Steve DUMONT sollicite l'accès aux études.

M. Jean-Claude MARY suggère que, dans le cadre du schéma de territoire, soient associés les citoyens, via le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

En réponse à Mme Christine HUMBERT, M. Gérard VOLPATTI précise que différents projets sont à l'étude sur Gasny :

- commercialisation de la nouvelle zone artisanale de Toisy,
- redéfinition de la friche NETTO,
- eco-quartier (rue de Vernon).

M. Jacques POUCHIN espère que le futur schéma a bien pris en compte les impacts des projets LNPN (Ligne Nouvelle Paris-Normandie) et EOLE.

M. Sébastien LECORNU souhaite intervenir sur l'ensemble de ces questions. Il précise que ce projet n'est pas qu'une étude mais une aide à la hiérarchisation des projets.

Selon lui, les différentes études réalisées en 2000 ont besoin d'être revues, reliées entre elles et adaptées au vu du projet de territoire.

Il regrette le chevauchement des politiques publiques et considère qu'un effort doit être fourni pour être éligible aux nouveaux fonds (FEDER, FNDAT...) et faire en sorte de les solliciter. Un document-cadre, tel qu'il est envisagé, pourra permettre selon lui, d'y prétendre.

Par ailleurs, il rappelle que le volet géographique de ce projet s'étend jusqu'à la vallée de Seine et donc, bien au-delà de la rive de la Seine.

Il affirme que ce schéma devra tenir compte des problématiques de trains et devra être populaire. Il précise que les rendus seront publics.

M. LECORNU évoque le rapport Duron relatif à la *mobilité durable* et la problématique des trains *intercités* dont certaines lignes sont aujourd'hui déficitaires.

Il insiste sur la nécessité de défendre les gares du territoire.

S'agissant du projet EOLE, il confirme que le projet n'a pas pris de retard et que les études et travaux sont, aujourd'hui, financés.

Concernant la LNPN, il précise avoir renouvelé le souhait que la CAPE soit associée au COTER (comité de territoire). Il ajoute que les travaux ne sont pas financés, à ce jour.

Il confirme que le CESE sera associé au schéma et au contrat d'agglomération de la CAPE.

Enfin, M. LECORNU conclut sur la possibilité d'inclure dans le schéma directeur des projets importants, comme l'ouverture du FRET à la Base Aérienne 105, située à Evreux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité

1 voix **CONTRE** : Mme Geneviève AUBRY

4 abstentions : Mmes Sylvie MALIER, Brigitte LIDOME, MM. Jean-Claude MARY et Steve DUMONT

- d'approuver le projet de convention de mandat public donné par la CAPE à la société publique locale « Normandie Axe-Seine » (joint au rapport), en vue du pilotage et de la réalisation du schéma directeur d'aménagement de la CAPE en lien avec l'Axe Seine,
- d'acter que le montant des dépenses à engager par la société publique locale « Normandie Axe-Seine » pour la réalisation des études est évalué à 300 000 € HT environ, à répartir sur 3 ans, auxquels s'ajoute la rémunération de la SPL évaluée à 30.000 € HT (soit 36.000 € TTC),
- d'autoriser monsieur le Président à signer cette convention de mandat avec la SPL « Normandie Axe-Seine ».

★ ★ ★ ★ ★

107/05/2015 : Nouvelle représentation de la CAPE au sein du *musée des impressionnismes* à Giverny

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

4 abstentions : Mmes Sylvie MALIER, Brigitte LIDOME, MM. Jean-Claude MARY et Steve DUMONT

- de désigner Mme Cécile CARON, représentante *titulaire* de la CAPE, pour siéger au musée des impressionnismes à Giverny,
- de désigner Mme Agnès BRENIER, représentante *suppléante* de la CAPE, pour siéger au musée des impressionnismes à Giverny.

★ ★ ★ ★ ★

108/05/2015 : Nouvelle désignation des représentants au sein des conseils d'Administration des associations partageant la compétence enfance et jeunesse avec la CAPE, suite à l'élection d'une nouvelle vice-présidente

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

4 abstentions : Mmes Sylvie MALIER, Brigitte LIDOME, MM. Jean-Claude MARY et Steve DUMONT

- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la CAPE dans le conseil d'administration des associations partageant la compétence Enfance et Jeunesse avec la CAPE :

- ✓ Les Galopins
  - Mme Dominique MORIN (*titulaire*)
  - Mme Nathalie ROGER (*suppléante*)
  
- ✓ l'Espace Laïque Vernonnais
  - M. Philippe CLERY-MELIN (*titulaire*)
  - Mme Léocadie ZINSOU (*suppléante*)
  
- ✓ Temps Libre et Jeunesse,
  - Mme Dominique MORIN (*titulaire*)
  - Mme Cécile CARON (*suppléante*)

★ ★ ★ ★ ★

## 110/05/2015 : Avenant n°5 à la Délégation de Service Public concernant l'exploitation de l'espace nautique de la Grande Garenne

---

Ce rapport est présenté par M. Jérôme GRENIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver et d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 à la délégation de service public (joint au rapport), concernant l'exploitation de l'espace nautique, et ayant pour objet de prolonger le contrat d'affermage relatif à l'exploitation de l'Espace Nautique de la Grande Garenne de 12 mois, à compter du 1er janvier 2016.

★ ★ ★ ★ ★

## 111/05/2015 : Mise à jour du règlement du service de la régie eau potable

---

(19h50 : arrivée de M. Alexandre HUAU-ARMANI)

Ce rapport est présenté par M. Pascal JOLLY.

M. Gilbert CODA s'interroge sur la pression minimum évoquée dans le règlement de service : n'est-ce pas 3 Bar au lieu de 0,3 Bar ?

Après vérifications auprès des services, on peut affirmer qu'il s'agit bien de 0,3 Bar et qu'il correspond au seuil minimum réglementaire, indiqué dans le décret n°95-363 du 5 avril 1995 - art. 10 JORF du 7 avril 1995, abrogé par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 - art. 54 (V) JORF 22 décembre 2001.

M. Claude LANDAIS signale que des techniciens ont procédé au relevé des compteurs d'eau mais que les factures ne correspondraient pas aux volumes. Il demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une estimation.

Cette question sera posée au service concernée afin d'y apporter une réponse.

Après vérifications, il s'avère que les communes de la Vallée de Seine (Gasny, Sainte-Geneviève-Lès-Gasny, Giverny, Vernon, Saint-Marcel, Sain-Just et Saint-Pierre d'Autils) sont relevées entre septembre et octobre avec une facture sur relève en décembre et une facture sur estimation en juin. Toutes les autres communes du périmètre de la régie sont relevées en février/mars avec une facture sur relève en juin et une facture sur estimation en décembre. Quelques relevés de contrôle ont pu être faites sur la commune de Giverny en début d'année et de ce fait les factures de juin, pour les usagers concernés, ont dû être calculées avec les index relevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver l'application de la mise à jour du règlement du service de l'eau, joint au rapport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.



## 112/05/2015 : Tarification locations et spectacles du centre culturel Guy Gambu – saison 2015-2016

---

Ce rapport est présenté par Mme Agnès BRENIER.

Mme Pieternella COLOMBE précise qu'il s'agit d'enfants de classes *élémentaires* et non de *primaires*, comme rédigé dans le rapport.

M. Steve DUMONT regrette que le tarif *enfant CAPE* augmente de 0,5 €, alors que celui *enfant hors-CAPE* est maintenu.

Mme Agnès BRENIER précise que le tarif *enfant hors-CAPE* était déjà très élevé et qu'il faut prendre en considération le fait qu'il paie le bus pour venir.

M. Claude LANDAIS ajoute que les élèves de sa commune prennent également le bus pour venir.

M. Raphaël NORBLIN considère que le coût d'achat supplémentaire par internet est trop cher (0,67 €). Il estime que la CAPE ne répartit pas le coût d'accès à la culture sur tous les habitants de l'agglomération.

Mme Agnès BRENIER rappelle que c'est un service supplémentaire qui est proposé et non imposé. La possibilité de réserver son billet par téléphone avec retrait le jour du spectacle reste possible. Elle ajoute, en réponse à M. NORBLIN, que la commission prise par la FNAC est comprise entre 1,20 € et 1,60 €.

M. Gérard VOLPATTI signale que de nombreux usagers hors-territoire (et « habitués ») utilisent ce système pour venir voir les spectacles de la CAPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

1 abstention : M. Jacques POUCHIN

- d'approuver la liste des tarifs applicables, dès septembre 2015, pour la billetterie des spectacles et pour la location du théâtre, telle que jointe au rapport,
- de donner délégation au Bureau communautaire pour permettre l'application exceptionnelle de promotions sur trois spectacles maximum, par saison culturelle, et dans la limite d'une réduction de 40% maximum du prix du billet.



## 113/05/2015 : Tarification locations et spectacles de l'Espace Philippe Auguste – saison 2015-2016

---

Ce rapport est présenté par Mme Agnès BRENIER.

En réponse à Mme Sylvie MALIER qui considère le coût de location du vidéoprojecteur de la salle Maubert élevé, Mme BRENIER rappelle que ce matériel est performant, à usage professionnel et, de ce fait, coûteux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

1 abstention : M. Jacques POUCHIN

- d'approuver la liste des tarifs applicables, dès septembre 2015, pour la billetterie des spectacles et pour la location du théâtre, telle que jointe au rapport,

- de donner délégation au Bureau communautaire pour permettre l'application exceptionnelle de promotions sur trois spectacles maximum, par saison culturelle, et dans la limite d'une réduction de 40% maximum du prix du billet.

★ ★ ★ ★ ★

#### 114/05/2015 : Autorisation de programme n° 201502 – MOUS accompagnement Gens du voyage sédentarisés - création

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Philippe CLERY-MELIN précise que cette action a pour but d'accompagner les personnes en cours de sédentarisation, sur un plan social et socio-éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de créer l'autorisation de programme suivante :

- ✓ *n° 201502 MOUS accompagnement gens du voyage sédentarisés*  
Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant TTC
2015	66 738.80 €
2016	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 738.80 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

★ ★ ★ ★ ★

#### 115/05/2015 : Autorisation de programme n° 201503 – Développement de circuits alimentaires de proximité

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Jean-Claude MARY estime que cette action promeut les agriculteurs déjà en place et ne s'ouvrent pas sur les autres.

M. Daniel BOISARD précise que cette action (inscrite au PCET) a pour but de favoriser la promotion de producteurs bio ou pas et déjà en place, ou pas. L'objectif étant d'accompagner les nouveaux producteurs bio et valoriser les producteurs locaux à agriculture raisonnée, existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de créer l'autorisation de programme suivante :

- ✓ *n° 201503 Développement de circuits alimentaires de proximité*  
Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant TTC
2015	30 000.00 €
2016	30 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000.00 €</b>

Les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

★★★★★★

M. Gilbert CODA souhaite revenir sur la problématique des zones blanches en matière de haut-débit. Il espère une prise en compte par la CAPE des difficultés rencontrées par les communes concernées. Il fait référence à un article de presse paru récemment, portant sur l'interview d'une responsable de l'opérateur *Orange*.

M. Yves ROCHETTE précise que, dans le cadre du projet de développement du numérique, 70 % du territoire devrait être desservi en filaire pour la télévision, d'ici 2020.  
Il ajoute que le département pilote le système 4GLT2.

M. Sébastien LECORNU ajoute que la loi Macron impose le service universel de la 2G sur l'ensemble du territoire, s'agissant de la téléphonie.

A ce titre, le département travaille actuellement, sur la mise à disposition de foncier à loyer symbolique, pour le développement d'antennes.

Il ajoute que le Très-Haut-Débit est avant tout financé par les usagers supposant donc que les opérateurs déploient plus largement la fibre dans les milieux urbains.

Il conclut en rappelant que le département investit 6 M€ sur le territoire de la CAPE, en matière de haut-débit.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance.

La séance est levée à 20h30.

Le Président,

Gérard VOLPATTI

